



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_021_2025

Arrêté temporaire de circulation CRJ&HD TELECOM

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de dévoiement de réseaux doivent être réalisés "**Route de Charmes**" par l'entreprise **CRJ&HD TELECOM** dont le siège est 23 Zone Inova 3000 88150 Thaon-les-Vosges.

ARRETE

Article 1 – Autorise l'entreprise **CRJ&HD TELECOM** et ses sous-traitants à intervenir pour des travaux de dévoiement de réseaux et à occuper le domaine public.

Article 2 – Des prescriptions sont mises en place comme suit :

- Le stationnement est interdit sur la zone des travaux.
- Un empiètement sur la chaussée avec une largeur de voie maintenue pour permettre la circulation.
- La circulation est alternée manuellement.
- La vitesse est limitée à 30km/h

Article 3 – Les présentes dispositions seront applicables à compter du 23 juin 2025 pour une durée de 15 jours calendaires. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à L'entreprise **CRJ&HD**, Ut-centre, La Communauté d'agglomération d'Épinal, M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U et M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, **Éric JACOTÉ**



Fait à ESSEGNEY, le 02 juin 2025